

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/04/2014

L'an deux mille quatorze et le dix sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 11/04/2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, CROUZET Louise, DIEUDONNE Laurent, HOSTACHE Jean-Claude, GARNOT Pascal, SILLON Caroline, DUSSERT Sandrine, GUTHON Bernard, MATHON Colette

Etait absent : OUGIER Jean-Patrick

Le Conseil Municipal approuve les documents budgétaires

Le Compte Administratif 2013 – affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2013

- **APPROUVE** le Compte administratif 2013.
- **ARRETE** les résultats définitifs: **excédent de 207 517.27 €**
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de 148 865.56 € de la façon suivante :
 - 122 065.56 en réserves** – au compte 1068 de la section d'investissement pour couvrir le besoin d'investissement.
 - 26 800 € en report à nouveau** – au compte 002 en recette de fonctionnement.

Le Compte Administratif 2013 du CCAS

En section d'exploitation :

Un résultat de l'exercice 2013 de - 1 569.00 €
Vu le résultat de clôture de l'exercice 2012 de 2 670.00 €
Soit un résultat cumulé en 2013 de + 1 101.00 €

Le Compte de Gestion 2013 du Percepteur et Compte de Gestion du CCAS

Le Budget Primitif 2014 BALANCE GENERALE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	569 900 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	990 000 €
TOTAL DES DEPENSES	1 559 900 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	569 900 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	990 000 €
TOTAL DES RECETTES	1 559 900 €

CREDITS VOTES EN INVESTISSEMENT

DEPENSES

16	Remboursement d'emprunts	91 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	33 100.00 €
21	Immobilisations corporelles	44 300.00 €
23	Immobilisation en cours	401 500.00 €
TOTAL DEPENSES		569 900.00€

RECETTES

001	Solde d'exécution d'inv reporté	58 600.00 €
021	Virement de la section de fonct.	170 600.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	20 950.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	154 750.00 €
13	Subvention d'investissement	114 400.00 €
16	Emprunt et dettes assimilés	43 200.00 €
27	Autres immos financières	7 400.00 €
TOTAL RECETTES		569 900.00 €

CREDIT VOTES EN FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	339 100.00 €
012	Charges de personnel	230 600.00 €
014	Atténuation de produits	96 000.00 €
023	Virement à section d'investissement	170 600.00 €
042	Opération d'ordre entre section	21 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	80 700.00 €
66	Charges financières	50 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €

TOTAL DEPENSES 990 000.00 €

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté Fonc.	26 800.00 €
013	Atténuations de charges	5 100.00 €
70	Produits des services	142 500.00 €
73	Impôts et taxes ²	447 700.00 €
74	Dotations et participations	118 800.00 €
75	Autres produits gestion courante	243 000.00 €
76	Produits financiers	4 900.00 €
77	Produits exceptionnels	1 200.00 €

TOTAL RECETTES 990 000.00 €

BUDGET PRIMITIF 2014 CCAS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 000 €
TOTAL DES DEPENSES	7 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	0 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 000 €
TOTAL DES RECETTES	7 000 €

TAUX D'IMPOSITION 2014

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2013.

Le produit fiscal attendu en 2013 sera de **346 274.00 €** réparti comme suit :

-	Taxe d'Habitation	14.87 %	=	34 238 €
-	Taxe Foncière (bâti)	18.56 %	=	112 140 €
-	Taxe Foncière (non bâti)	43.01 %	=	1 462 €
-	CFE		=	196 434 €

SUBVENTIONS 2014

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes, pour l'année 2014 :

Article	Organisme	Montant
657362	CCAS	5 900.00
	TOTAL	5 900.00
6574	ACCA	600.00
6574	AAPPMA	200.00
6574	AFP	1 000.00
6574	AMICALE PERSONNEL HAUT OISANS	420.00
6574	COOPERATIVE SCOLAIRE FRENEY	230.00
6574	COOP. SCOLAIRE MIZOEN	230.00
6574	ASS. LOCOMOTIV	100.00
6574	L'ATELIER de TTES les COULEURS	1 700.00
6574	M. J. DE L'OISANS	500.00
6574	SYND. INITIATIVE FRENEY	4 500.00
6574	ESTIVALES DU FRENEY	3 000.00
6574	MFR CHATTE	100.00

6574	LA CHORALE DES CIMES	150.00
6574	LA MONTEE DE CASSINI	600.000
6574	FRENEYTIC	400.00
6574	POMPIERS BO	100.00
6574	CHANT'OISANS	100.00
6574	MUSEE HYDRELEC	100.00
6574	DIVERS	5 570.00
	Total	19 600.00

AMORTISSEMENT FRAIS D'ETUDE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction budgétaire comptable « M14 » rend obligatoire l'amortissement des frais d'études lorsque celles-ci ne sont pas suivies de travaux d'investissement. Le Conseil Municipal, décide d'amortir les frais d'études enregistrés au compte 2031, et qui ne sont pas suivies de travaux d'investissement, sur une durée de cinq ans.

INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRES ET ADJOINTS

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité et avec effet au **1^{er} Avril 2014** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints selon le détail ci-dessous :

Population (269 habitants) Taux maximal en % de l'indice 1015

Moins de 500 17

LOCATION EMPLACEMENT PROVISOIRE AU CAMPING

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location d'un emplacement provisoire de la société « GTS », en charge des travaux de réparation des murs de soutènement de la RD 1091 pour le compte du Conseil Général de l'Isère. Cette plateforme devrait accueillir 3 bungalows, 1 conteneur maritime, et des places de stationnement pour le personnel GTS, pour une emprise globale d'environ 500 m².

Une plate forme au niveau de l'ancien camping semble correspondre à leur demande permettrait l'installation de cette base vie pour la durée des travaux, du 14/04/2014 au 30/06/2014.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour cette location provisoire pour un montant de 300 €.

EMPLOIS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS

Le Conseil Municipal, considérant que les besoins du service nécessitent de recruter du personnel pour des besoins occasionnels ou saisonniers, décide d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que besoins, des agents non titulaires pour des besoins occasionnels ; et de charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.

DECLASSEMENT CHEMIN COMMUNAL A LA GRANGE

Le Maire expose au Conseil Municipal que le chemin partant de la RD211A au dessus du virage de l'Eglise pour arriver au Hameau de La Grange, en passant de part et d'autre des parcelles D 10009 et D 1006 appartenant à Mme Agnes LECLERC, n'est plus utilisé par les promeneurs et ne présente plus aucun intérêt pour les déplacements piétons.

Les frais d'entretien et de remise en état seraient disproportionnés et pourraient causer des dommages aux propriétés privées riveraines. Dès lors, il semble opportun d'envisager le déclassement préalable à la vente.

Le Conseil Municipal décide le déclassement de ce chemin. Il est décidé de procéder à une enquête publique et charge le Maire de faire le nécessaire.

NAVETTE DE BUS DURANT LA PERIODE HIVERNALE 2013/2014 ENTRE AURIS ET LE FRENEY

La commune d'Auris en Oisans a souhaité mettre en place des navettes de bus, assurées par les transports VFD, entre la commune du Freney d'Oisans et la station pour que les touristes et les habitants puissent accéder plus facilement à la station. Le coût de cette navette est fixé à 164.37 € ht soit 175.87 € TTC par jour de fonctionnement

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention fixant la participation du Freney à la somme de 87.93 €, , soit 50 %.

Séance levée à 22 heures